

## Chères Ronchinoises, chers Ronchinois,

La situation que nous vivons depuis quelques semaines est, pour chacune et chacun d'entre nous, exceptionnelle. Je tiens à nouveau à remercier toutes les personnes qui, durant la période de confinement, ont travaillé pour maintenir les activités essentielles au pays. Je salue aussi tous ceux qui, bénévolement, ont participé aux nombreuses initiatives solidaires qui sont nées sur notre territoire. Les exemples sont multiples et cette crise a renforcé les liens déjà forts qui unissent nos habitants. Collectivement, nous avons réussi à freiner l'épidémie qui a durement touché la France. Nos efforts doivent se poursuivre car le virus est toujours actif et présent.

Depuis ce lundi 11 mai, nous avons entamé une nouvelle phase, celle du déconfinement. Cette étape va temporairement changer nos modes de vie et nos habitudes. Ce profond changement est indispensable pour continuer à gagner du terrain contre cette pandémie. Nous devons, pour limiter la propagation du Covid-19, respecter les différentes mesures de sécurité sanitaire. Les gestes barrières désormais bien connus (distanciation physique, lavage de mains, utilisation de mouchoir à usage unique...) font désormais partie de notre quotidien. En complément de l'application de ces gestes, le port du masque est, dans certaines situations, recommandé, voire même rendu obligatoire.

J'ai donc souhaité, avec l'équipe municipale, que chaque Ronchinoise et Ronchinois de plus de 12 ans, soient équipés d'un masque lavable de type S1. Les masques commandés par la Ville viennent juste d'être livrés. La distribution aura lieu dans les prochains jours. Cette dotation sera complétée par celle de la Région des Hauts-de-France.

Vous retrouvez toutes les informations pratiques concernant le retrait des masques mis à votre disposition ci-dessous.

Continuons ensemble à être solidaires et pleinement mobilisé.e.s pour limiter au maximum la propagation du virus. Soyons collectivement responsables et sauvons des vies.

### Patrick GEENENS

Maire,  
Vice-Président  
de la Métropole Européenne de Lille



## Modalités de retrait des masques offerts par la Ville

Ville de  
**RONCHIN**

### Hôtel de Ville

650, avenue Jean Jaurès

59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00

Fax : 03.20.16.60.38

[www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr)

Facebook : Ville de Ronchin

## LES MASQUES FOURNIS PAR LA VILLE SONT ARRIVÉS, COMMENT ME LES PROCURER ?

Les distributions débuteront à partir du 18 mai prioritairement pour les personnes suivantes et se poursuivront pour le reste des Ronchinois.

### POUR LES ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S

- Le Relais d'Assistant.e.s Maternel.le.s (RAM) va prochainement prendre contact avec vous par téléphone.
- L'agent en charge du RAM vérifiera votre identité, votre adresse et le nombre de personnes de plus de 12 ans vivant dans votre foyer. Une date et une heure de rendez-vous vous seront ensuite proposées pour retirer vos masques sous forme de drive piéton directement au Relais d'Assistant.e.s Maternel.le.s.
- À la date convenue, l'agent en charge du RAM vous remettra vos masques sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et du livret de famille si d'autres personnes vivent à votre domicile.



## POUR LES + DE 65 ANS

- > Vous êtes connus de la mairie et inscrits sur nos listings, la mairie va prochainement prendre contact avec vous par téléphone.
- > Un agent municipal vérifiera votre identité, votre adresse et le nombre de personnes de plus de 12 ans vivant dans votre foyer avant de vous proposer une date et une heure de rendez-vous pour la livraison de vos masques.
- > À la date convenue, un agent municipal se présentera dans le respect des gestes barrières à l'entrée de votre domicile. Avant de vous donner les masques, il sera nécessaire de lui présenter une pièce d'identité avec photo ainsi que votre livret de famille si d'autres personnes vivent à votre domicile.



## POUR LES AUTRES RONCHINOIS

**Les livraisons à domicile sont également possibles pour les personnes en situation de handicap (sur présentation de la carte délivrée par la MDPH) et pour les personnes malades (sur présentation d'un certificat médical).**

- > Pour retirer les masques pour les personnes composant votre foyer (adultes et enfants de plus de 12 ans), vous devez en faire la demande en appelant le numéro de téléphone dédié en fonction de votre bureau de vote habituel (voir le tableau ci-dessous). **Les réservations doivent être effectuées entre le jeudi 14 et le mercredi 20 mai** (jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30). Attention, le lieu de retrait ne correspond pas forcément à la localisation du bureau de vote (voir le tableau ci-dessous).
- > L'agent municipal en charge de votre secteur vérifiera votre identité, votre adresse et le nombre de personnes âgées de plus de 12 ans vivant dans votre foyer. Une date et une heure de rendez-vous vous seront ensuite proposées pour retirer vos masques dans le lieu de retrait indiqué dans le tableau.
- > **Vous devrez ensuite vous présenter à compter du lundi 25 mai au lieu indiqué et créneau retenu** (du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00). Les locaux seront aménagés dans le respect des gestes barrières et des distanciations physiques imposées. L'agent vous remettra vos masques sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille si d'autres personnes vivent à votre domicile. Pensez à vous munir d'un stylo pour signer le registre.

| Bureau de vote | Le numéro à contacter | Le lieu de retrait   |
|----------------|-----------------------|--|
| 1              | 03.20.16.60.21        | <b>Salle A. Renier</b> : 650, avenue Jean Jaurès - côté salle de sport       |
| 2              | 03.20.16.60.34        | <b>Salle G. Courtay</b> : 650, avenue Jean Jaurès - fond du parc             |
| 3              | 03.20.16.60.82        | <b>École de Musique</b> : entrée avenue Jean Jaurès                          |
| 4              | 03.20.16.60.15        | <b>Salle des Sports J. Moulin</b> : rue Roger Salengro                       |
| 5              | 03.20.16.60.26        | <b>Salle des Sports Ladoumègue</b> : rue Charles Saint Venant                |
| 6              | 03.20.16.60.43        | <b>Espace Léo Lagrange</b> : rue du Bel Air                                  |
| 7              | 03.20.16.60.29        | <b>P.A.P (Pôle Accompagnement Population)</b> : 5 bis, rue Comtesse de Ségur |
| 8              | 03.20.16.60.35        | <b>Centre Social Maison du Grand Cerf</b> : 5, rue Vincent Auriol            |
| 9              | 03.20.16.60.84        | <b>Centre Social Maison du Grand Cerf</b> : 5, rue Vincent Auriol            |
| 10             | 03.20.16.60.28        | <b>École de Musique</b> : entrée avenue Jean Jaurès                          |
| 11             | 03.20.16.60.08        | <b>Salle des Sports Cartigny</b> : rue Jeanne Godart                         |
| 12             | 03.20.16.60.75        | <b>Centre Social Maison du Grand Cerf</b> : 5, rue Vincent Auriol            |
| 13             | 03.20.16.60.06        | <b>Salle des Sports J. Moulin</b> : rue Roger Salengro                       |

**Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales ou si vous ne connaissez pas le numéro de votre bureau de vote, vous pouvez :**

- > Regarder le numéro de votre bureau sur votre carte d'électeur.
- > Consulter le numéro de votre bureau en consultant votre situation sur Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>
- > Accéder à la carte et à la répartition des rues par bureau de vote sur le site de la Ville : [www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr)
- > Contacter l'accueil de la mairie au **03.20.16.60.00**